# Liste des fournitures
# CM2

**Afin d'éviter des dépenses inutiles, nous vous proposons cette liste de matériel qui nous paraît nécessaire. Préférez du matériel simple, solide et sans fantaisie.**

**Matériel strictement interdit :**
- L'effaceur de type « tipex » en rouleau ou en tube est interdit en classe.

**- Aucun cahier ni classeur ni intercalaire n'est nécessaire.**
**- Aucune pochette ni aucune feuille non plus**
**- pas de cartouche pour stylo plume**

**Matériel préconisé pour la classe pour tous les élèves de CM2**

- Un agenda de septembre à septembre (éviter les tailles trop petites)
- Un grand cartable pouvant contenir de grands cahiers (24x32).
- Une trousse avec stylos à bille, (pas de stylo à 4 couleurs), 5 crayons à papier, gomme
- Le matériel nécessaire pour chacun : bâton de colle, règle plate graduée, paire de ciseaux à bouts ronds, taille crayon avec réservoir, des crayons de couleur et des feutres dans une trousse
- Une ardoise dans un sac avec dix stylos effaçables et un chiffon
- Plastique afin de couvrir les livres
- Une équerre, Un compas
- Un dictionnaire adapté au CM2 (facultatif)
- Une calculette simple + - x % (facultatif)
- **un porte vues 80 vues (40 pages)**
- deux boites de mouchoirs

**Pour les activités sportives :**

- Un maillot de bain, deux serviettes, un bonnet de bain obligatoire en plastique et pas en tissu (marqué au nom de l'enfant et talqué régulièrement).
- Un survêtement, une paire de chaussures de sport.

Pour les personnes ayant déjà la MAE et désirant s'y réinscrire, pensez à le faire pendant les vacances, dès que la MAE vous enverra votre nouvelle demande d'adhésion, afin de la remettre dès la rentrée. Pour les personnes désirant s'inscrire pour la première fois, nous leur fournirons les papiers d'adhésion qu'ils renverront directement à l'organisme.
Pour les autres assurances, veuillez bien vérifier avant de nous la remettre, dès la rentrée, qu'elles couvrent : LA RESPONSABILITE CIVILE de votre enfant pour les dommages causés et ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT qui couvre les dommages subis par l'enfant.